

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02355

Numéro SIREN : 839 815 313

Nom ou dénomination : EURL CINOUSLIT

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2021 sous le numéro de dépôt 28952



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
EURL CINOUSLIT	117 BD BAILLE
SIRET 8 3 9 8 1 5 3 1 3 0 0 0 1 1	13005 MARSEILLE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	5 993
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET KOUKOYAN VINCENT 299 AVENUE SAINT ANTOINE 13015 MARSEILLE Tél: 04.91.92.01.61	
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 01/06/2021 Lieu: MARSEILLE
	Qualité et nom du signataire: Gérant(e)
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature MOUREN GUILLAUME
Examen de conformité fiscale (ECF)	



Désignation de l'entreprise		EURL CINOUSLIT		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		117 BD BAILLE		13005 MARSEILLE		
Numéro SIRET *		8 3 9 8 1 5 3 1 3 0 0 0 1 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		
				Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 9		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>		<b>Amortissements - Provisions</b>		
		<b>1</b>		<b>2</b>		
		<b>Net</b>		<b>Net</b>		
		<b>3</b>		<b>4</b>		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	108 779	030	26 773	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
<b>Total I (5)</b>		<b>044</b>	108 779	<b>048</b>	26 773	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060	57 037	062	57 037	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres * (3)	072	1 494	074	1 494
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	28 514	086	28 514	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	<b>Total II</b>		<b>096</b>	87 046	<b>098</b>	87 046
	<b>Total général (I+II)</b>		<b>110</b>	195 825	<b>112</b>	26 773
					169 052	
					152 556	
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>		
				<b>1</b>		
				<b>Exercice N-1 NET</b>		
				<b>2</b>		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	4 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126		126		
	Réserves réglementées*	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		
	Report à nouveau	134		134	(36 563)	
	Résultat de l'exercice	136		136	9 413	
	Provisions réglementées	140		140		
	<b>Total I</b>		<b>142</b>		<b>142</b>	(23 150)
	<b>Total II</b>		<b>154</b>		<b>154</b>	(32 563)
Provisions pour risques et charges						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	52 996	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	44 947	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169	86 959	172	94 259	
	Produits constatés d'avance	174		174		
	<b>Total III</b>		<b>176</b>		<b>176</b>	192 202
<b>Total général (I + II + III)</b>				<b>180</b>	169 052	
					152 556	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		EURL CINOUSLIT		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*							
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13	1	2	2	0	2	0	13	1	2	2	0	1	9
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons		209		210	155 648		141 199										
	Production vendue	biens	intracommunautaires	215		214													
				217		218													
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222													
	Production immobilisée *					224													
	Subventions d'exploitation reçues					226	4 496		1 651										
	Autres produits					230	1		1										
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	160 145		142 850									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	106 092		102 223										
	Variation de stock (marchandises) *					236	(5 230)		(13 210)										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238													
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240													
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	19 638		24 198										
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	763	244	1 022		489										
	Rémunérations du personnel *					250	24 534		30 182										
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	6 004		9 748										
	Dotations aux amortissements *					254	12 238		12 194										
	Dotations aux provisions					256													
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	239		627									
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260														
Total des charges d'exploitation (II)						264	164 539		166 449										
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(4 393)		(23 599)										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III)													
	Produits exceptionnels					(IV)													
	Charges financières					(V)													
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	161											
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348														
Impôts sur les bénéfices *					(VII)														
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	9 413		(26 038)										
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	9 413		314										
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318													
	Provisions non déductibles *					322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		161												
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249														
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999													
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997										
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexties)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138								
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991											
	Divers (dont ZFA NG (44. quaterdecies))	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)	992								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				15 567						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1			352		354	5 993						
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356										
Déficits antérieurs reportables : * .....3.6....9.0.6 dont imputés sur le résultat :									360										
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		370		372	5 993							



Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL CINOUSLIT

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	780	442		444		446	780		780
	Installations générales agencements divers	450	103 120	452		454		456	103 120		103 120
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	4 879	472		474		476	4 879		4 879
Immobilisations financières		480		482		484		486			
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>108 779</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>108 779</b>		<b>108 779</b>
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	151	532	195	534		536	346		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	12 733	542	10 711	544		546	23 444		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560	1 651	562	1 332	564		566	2 983		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>14 535</b>	<b>572</b>	<b>12 238</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>26 773</b>		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	<b>583</b>	<b>585</b>	<b>588</b>
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL CINOUSLIT

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	36 906	
Déficits reportables	984	36 906	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Déficits de l'exercice	860	5 993	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	42 899	

## III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996		

## IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380		4 575
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		12 741
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		12 678
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatix



5

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL CINOUSLIT				Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois		
				1	2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>						
Effectif moyen du personnel * :				376	1	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>						
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	155 648	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
<b>TOTAL 1</b>				106	155 648	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113	4 496	
Variation positive des stocks				111	5 230	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
<b>TOTAL 2</b>				144	9 726	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>						
Achats				121	109 499	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	16 033	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	239	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
<b>TOTAL 3</b>				152	125 772	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	39 603
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	39 603	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>						
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	155 648	Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026			
Période de référence		024	01/01/2020	160	31/12/2020	
Date de cessation			186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 3 9 8 1 5 3 1 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL CINOUSLIT

ADRESSE (voie)

117 BD BAILLE

CODE POSTAL

13005

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  M Nom patronymique  MOUREN Prénom(s)  GUILLAUMENom marital  % de détention  100.00 Nb de parts ou actions  200Naissance : Date  210979 N° Département  83 Commune  TOULON Pays Adresse : N°  55 Voie  BD EUGENE PIERRECode postal  13005 Commune  MARSEILLE Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

| 3 1 1 2 2 0 2 0 |

N° SIRET

| 8 3 9 8 1 5 3 1 3 0 0 0 1 1 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

| EURL CINOUSLIT |

ADRESSE (voie)

| 117 BD BAILLE |

CODE POSTAL

| 13005 |

VILLE

| MARSEILLE |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

| 905 |

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EURL CINOUSLIT  
Au capital de 4000 euros  
Siège social : 117 boulevard Baille 13005 Marseille  
839815313 RCS Marseille

## **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE ET SEUL GERANT DU 11 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le onze octobre, à dix heures, Monsieur Guillaume Mouren, demeurant 55 boulevard Eugène Pierre à Marseille 13005.

Propriétaire de la totalité des 200 parts de 20 euros de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la Société 'EURL Cinouslit', agissant en sa qualité d'associé unique et de seul gérant de ladite société.

### **I - A PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

En sa qualité de seul gérant de la Société, Monsieur Guillaume Mouren, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

### **II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- L'affectation du résultat de cet exercice,
- La constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce
- Les pouvoirs en vue des formalités.

#### **PREMIÈRE DÉCISION**

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 9 413 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

#### **DEUXIÈME DÉCISION**

L'associé unique décide d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et qui se chiffrent à 9 413 euros, de la manière suivante : report à nouveau créditeur.

#### **TROISIÈME DÉCISION**

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

#### **QUATRIÈME DÉCISION**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Date et signature de l'associé unique

le 11/10/2021